

Intitulé de votre label :
Fédération sportive :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain peut verser des subventions aux écoles de sport labellisées.

Cette aide a pour objectif de soutenir et encourager la formation de nos jeunes dans le domaine du sport à travers les écoles implantées sur notre territoire.

L'attribution d'une subvention répond à des critères d'attribution et suit un parcours de validation.

Structures éligibles :

Écoles de sport labellisées

Liste des critères éligibles :

Bénéficier d'un label en lien avec votre école de sport

Liste des critères non éligibles :

Tout label n'ayant pas de lien avec une école de sport

Montant de la subvention :

Fixé à 800€ par club

Calendrier de validation d'une demande de subvention :

- Instruction de la demande
- Examen en commission Sport, jeunesse, solidarité
- Examen en Bureau
- Examen et vote de la délibération d'attribution par le conseil communautaire

Paielement de la subvention :

Versement total de la subvention dès lors que la délibération correspondante est rendue exécutoire

Dossier à retourner complet à : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain ou par mail : contact@cc-plainedelain.fr

L'ASSOCIATION - SPORT

Fiche d'identité :

Nom complet :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Date de création de l'association (publication au Journal Officiel) :

Date de déclaration en préfecture :

N° d'immatriculation en préfecture :

N° SIRET obligatoire :

APE ou NAF :

Responsable :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

Description des activités de votre association :

Discipline sportive :

Nombre d'adhérents	Nombre de salariés	Nombre de bénévoles actifs

Présentation des catégories jeunes & nombre :

Dossier à retourner complet à : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain ou par mail : contact@cc-plainedelain.fr

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- ✓ Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ✓ Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ✓ Certifie avoir souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ✓ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- ✓ Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier ;
- ✓ Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (fournir un RIB).

Fait, le

à

Signature

Dossier à retourner complet à : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain ou par mail : contact@cc-plainedelain.fr

ATTESTATION

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- ✓ Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000€ sur les trois derniers exercices ;

Fait, le _____ à _____

Signature

Objet de cette fiche

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir la cadre (strictement communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200 000€ sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

Comment remplir cette fiche ?

Cas 1 : l'association reçoit moins de 200 000€ de financements publics sur trois ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut être attribuée par arrêté ou convention.

Cas 2 : l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000€ sur trois ans : le représentant légal porte sur cette page la mention « non concerné » ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait diagonal, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publics de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges fiscales et sociales) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union Européenne.

Dossier à retourner complet à : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain ou par mail : contact@cc-plainedelain.fr

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Le pouvoir du représentant légal de l'association au signataire, si le présent dossier n'est pas signé par celui-ci.
- ☐ L'attestation de numéro SIRET.
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.
- ☐ Le diplôme attestant du label obtenu.

Dossier à retourner complet à : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain ou par mail : contact@cc-plainedelain.fr